

L'ECHO DE ST-FRANÇOIS

Journal communautaire de St-Francois Vol.1 No 5

SOMMAIRE

- "Comment allez-vous?" p.4
- Une page du patrimoine..... 5
- Comité d'embellissement 7
- Recette du mois 7
- Souvenirs sportifs et culturels ..10-11
- Les Loisirs 13-14-15
- Calendrier des activités 16
- Loisir pause-détente 17
- Éditorial 19
- Affaires municipales20-26
- Chronique municipale.....27
- Petites Annonces29

POUR
votre petit



amour

sucré...

*N'oubliez pas
La St-Valentin
14 FÉVRIER*

FÉVRIER 1994



C..P. 321
St-François de Montmagny - GOR 3AO
Tél.: (418) 259-2569

Journal communautaire réalisé bénévolement.

Réjean Cloutier	Publicité	259-2569
Jocelyne Roy	Secrétaire	259-2114
	Petites Annonces	259-2114
François Létourneau	Trésorier	259-2061
Mario Marcoux	Activités sportives	
Jocelyne Noël	et socio-culturelles	259-2454
	(communiqués)	
Rosaire Simard	Distribution	259-7888
Raynald Laflamme	Équipe de rédaction	259-2659

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur. Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

CONTRIBUTION	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	\$10.00	\$100.00
1/4 page	15.00	150.00
1/2 page	30.00	300.00
1 page	50.00	500.00
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3.00	25.00
ABONNEMENT GRATUIT À TOUS LES RÉSIDENTS DE ST-FRANÇOIS		
Petite Annonce	2.00	

Impression: Imprimerie St-Raphaël Enr.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

AVIS AUX ORGANISMES et à la population

FAITES PARVENIR
VOS ARTICLES
ET
ANNONCES

AVANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Merci de votre collaboration!

P.S.: Vous avez quelques minutes? Nous recherchons des bénévoles pour l'assemblage du journal.

**POUR L'ANNÉE 94, LE COÛT D'UN
ABONNEMENT EXTÉRIEUR EST MODIFIÉ**
Abonnement annuel extérieur: Coût mensuel \$3.
Coût annuel \$25.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTES

AMBULANCE:248-2000

C.L.S.C. A.-RIVARD248-1518

FEU:248-3360

MUNICIPALITÉ:259-7228

SURETÉ DU QUÉBEC:248-3705

CENTRE ANTI-POISON

DU QUÉBEC1-800-463-5060

TEL-JEUNES:1-800-263-2266

APPEL À TOUS

Vous êtes curieux, avez le goût de vous impliquer? Votre journal communautaire est fait pour vous. Nous avons besoin de vos idées, de vos écrits et de votre enthousiasme. Joignez l'équipe de rédaction. Tous ensemble nous produirons un journal fort et fière comme nous tous gens de St-François.

Pour information, rejoignez Raynald Laflamme
au 259-2659, en semaine après 18h.

Les Ambulances Jacques Ent.

146, St-Jean-Baptiste ouest, Montmagny, QC G5V 3B9
Jacques Ruel, prop

AMBULANCE:
248-2000



BUREAU:
248-2070

MONTMAGNY — BERTHIER-SUR-MER — CAP ST-IGNACE
N-DAME DU ROSAIRE — ST-PIERRE — ST-FRANÇOIS

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

TRANSPORT GRAVIER ET SABLE

275 ouest, Boul. St-François
Saint-François, Cté Montmagny Qué. G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7789

Ligne directe (418) (819) (514): 1-800-463-8744

Vente & Adm.: (418) 259-7721

Fax: (418) 259-7725

Québec: 1-800-463-7022

Ontario & Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau

LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, QC G0R 2G0



COMMENT ALLEZ-VOUS?



"Comment allez-vous?" est une nouvelle chronique de votre journal mensuel l'ÉCHO. À chaque mois j'y traiterai d'un sujet différent qui touche le vaste domaine de la psychologie et de l'intervention.. Ce mois-ci: *Les fausses croyances*.

Souvent, des troubles psychologiques majeurs (dépression, etc.) proviennent en partie, du fait que les gens entretiennent de fausses croyances ou ont de mauvaises perceptions face à leur entourage. En tant qu'être humain, nous éprouvons beaucoup de difficultés à se débarrasser de ces pensées illogiques car elles possèdent un côté émotif très fort. Que l'on soit très intelligent ou non, riche ou pauvre, instruit ou pas, on a tous des pensées irrationnelles majeures. Aucun groupe social ou culturel ne serait exempt de ces pensées. Ellis, un chercheur américain, a identifié 11 pensées irrationnelles véhiculées dans notre société et selon lui, ces pensées mèneraient inévitablement à des troubles psychologiques. Nous devons donc prendre conscience de nos fausses croyances et tenter le plus possible de s'en écarter, mais ce n'est pas toujours facile!

Voici donc ces 11 fausses croyances:

1. On doit être aimé et accepté par tous les gens significatifs de notre entourage.
2. On doit prouver qu'on est parfaitement compétent, adéquat et accompli.
3. Lorsque les gens agissent de façon injuste à notre égard, on doit les blâmer et les voir comme étant méchants et pourris.
4. On doit voir les choses de façon catastrophique lorsqu'un événement provoque chez-nous de la frustration ou que l'on est traité injustement.
5. Le malheur origine de circonstances externes et nous ne pouvons rien y faire.
6. Il faut se préoccuper constamment de quelque chose qui nous apparaît dangereux et redoutable jusqu'à ce que cela nous mène à l'anxiété. (ex.: la maladie, etc.)
7. On peut éviter plus aisément de faire face aux difficultés et aux responsabilités de la vie, plutôt que d'adopter une autodiscipline qui serait plus gratifiante.
8. Le passé détermine le présent et l'influence du passé ne peut être effacée.

9. Il existe toujours une solution parfaite et correcte à chaque problème et on doit absolument la trouver sans cela ce sera la catastrophe.

10. On peut réaliser le maximum de bonheur tout en restant inerte et inactif.

11. On devrait toujours être bouleversé par les problèmes des autres.

...Faire la distinction entre ce dont nous sommes responsables et ce dont nous ne sommes pas responsables est l'un des plus grands problèmes de l'existence.

Jean-François Noël, B.A. Psychologie.



J.P. BOLDUC INC.

ASSURANCES GÉNÉRALES

**ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY**

TÉL.: (418) 259-7781

Simon Savoie C. d'A.Ass.

Rés.: 259-2296

Lucie Bolduc C. d'A.Ass.

Rés.: 259-2516



*Laurent
Normand Inc.*

ENTREPRISE FUNÉRAIRE
Pierre Normand, T.D.L. - prés.
Jean Normand, T.D.L.

NOUS
DESSERVONS
MONTMAGNY
BELLECHASSE

116, Ste-Julie, Montmagny
(Québec) G5V 2M1
Tél.: 418 · 248-0545
Fax: 418 · 248-2621



UNE PAGE DU PATRIMOINE

Les envahisseurs du Sud causent des ennuis aux curés en 1775-1776

En 1775, les 13 colonies anglaises au sud du Canada comptaient environ 1,500, 000 résidents; le Canada en comptait environ 70,000.

Forts de leur nombre et de plus en plus impatients du joug que le gouvernement anglais leur imposait, surtout dans le domaine industriel et commercial, les colonies décidèrent de se libérer du lien colonial et d'imposer leur volonté d'indépendance à l'Angleterre. Depuis 1760, le Canada étroitement dominé par un régime administratif anglais ne donnait pas de signes qu'il voulait se joindre au mouvement d'indépendance.

Le résultat fut que les "Américains" décidèrent d'envoyer deux armées au Canada pour "convaincre" les Canadiens et leur gouvernement de se joindre à eux. Le 31 décembre 1775, les deux armées réunies attaquèrent Québec; ce fut un échec complet.

Au printemps 1776 les envahisseurs n'avaient pas levé le siège de Québec. L'évêque *Briand* avait fait savoir à ses curés qu'ils devaient refuser les sacrements de l'Église dans les cas où les fidèles démontreraient un penchant ouvert pour les "Américains".

Plusieurs, dans les paroisses, ne reconnaissaient pas l'autorité de l'évêque dans cette affaire politique. À St-Pierre, le curé *Curot* ayant refusé le baptême au bébé de Jean-Baptiste *Harnois* le 26 mars, dût s'exécuter la même journée, trois heures plus tard, quand un sergent américain et trois soldats le forcèrent à baptiser le bébé *Harnois* à la pointe de l'épée.

À St-François, Scholastique *Giasson* épouse de Joseph *Boivin* mit au monde en juillet 1776, un enfant. Suivant les règlements en vigueur dans l'Église, le père le porta au baptême le 9 juillet. Le curé *Bédard* se vit forcé de refuser le baptême et, de retour chez lui, Joseph *Boivin* demanda à Mathurin *Gagnon* son beau-frère, de baptiser son enfant; ce que *Gagnon* fit volontiers. Trois jours après, c'est au tour de Madeleine *Chouinard* d'offrir à son époux, Joseph *Dandurant*, un nouveau-né. Sachant qu'il n'avait rien à attendre du curé,

Dandurant demanda à un autre *Gagnon* du voisinage de baptiser son enfant; demande agréée.

Le 22 juillet le curé ayant, pensait-il, épuisé les démarches de réconciliation, rédigea un procès-verbal et l'expédia à l'évêque. Le lendemain, l'évêque menaçait d'excommunication *Boivin* et *Dandurant* et les deux *Gagnon*. De plus il exigeait que sa lettre fut lue au prônes des messes dominicales trois dimanches consécutifs.

Or, le 6 mai, les navires anglais étaient arrivés à Québec avec des renforts militaires et les envahisseurs avaient levé le siège et partis pour le Sud.

Ce fait fit diminuer graduellement la tension sociale, les pères des nouveau-nés mirent de l'eau dans leur vin et changèrent leurs parrains. Les bébés furent baptisés à la fin d'août laissant dans ces familles un goût amer malgré la levée de la menace d'excommunication.

par Louis-Philippe Bonneau



BOUCHERIE

Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, ch. St-François Ouest
St-François de Montmagny G0R 3A0
(418) 259-7783

SPECIAUX EN VIGUEUR 15 FEV. AU 01 MARS 94

STEAKETTE POULET..UNITE ...	0.75
EAU JAVEL 3.6L 4.25% + TX	1.35
PIZZA POCLETTE... UNITE ...	0.75
CRISTAUX PECHES UNITE + TX	1.25

..... **VIE ACTIVE**



" Vie active " a repris ses activités. Vous voulez vous divertir tout en vous gardant en forme, joignez-vous à nous le **LUNDI** à 13h30 au local de l'Âge d'Or.

Bienvenue à tous!

**ALCOOLIKES ANONYMES
HOMMES ET FEMMES**

Si l'alcool ne vous procure plus de plaisir, venez aux réunions des alcooliques anonymes tous les **MERCREDIS SOIR** au Couvent St-François, 534, Chemin Ouest, St-François, à 20h30

Tél: 248-5975

TAPIS MONTMAGNY ENR.

391, BOUL. TACHÉ EST, MONTMAGNY - G5V 1E3

248-7840

**PRÉLART
TAPIS
CÉRAMIQUE**

"SPÉCIAL"

DÉBUT D'ANNÉE 94

PLUSIEURS NOUVEAUTÉS EN MAGASIN!

- Prélart Custom \$ 6.95 v.carré
- Tapis commercial \$ 14.95 v.carré
- Céramique 12" x 12" \$ 2.25 c.c.

NOUVEAU(X) PATRON(S) - NOUVELLE(S) COULEUR(S)

NOUVEAU(X) STYLE(S)

(EN FACE DE L'ÉCOLE ST-PIX X)

**BOIS VERNIS
PAPIER PEINT
PEINTURE
PRATT LAMBERT
C.I.L.**

N.B.: Service de décoration sur rendez-vous

AU PLAISIR DE VOUS SERVIR!

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

par Rolande Gamache Laflamme



A l'occasion du temps des Fêtes peut-être avez-vous reçu un bouquet de poinsettia. Ces plantes originaires des régions du sud, nous apportent leur éclat et leur chaleur par leur floraison spectaculaire surtout en hiver. Le poinsettia, la plante traditionnelle des Fêtes, se conserve facilement dans nos salons bien chauffés. Exposez-le à une lumière vive et à la température de la pièce entre 18 et 23°. Arrosez-le, dès que la motte commence à sécher, avec de l'eau tiède. On peut le conserver avec des soins précis. Au printemps, taillez les tiges à 10 et 15cm de leur embranchement et rempotez-le. On peut le placer, durant l'été, dans une plate-bande mi-ombragée. À l'automne, il faut entrer le poinsettia et lui donner 14 heures d'obscurité complète durant 8 semaines. Peut-être reflleurira-t-il l'année suivante?

Bonne chance avec votre nouvelle plante.



TORTILLAS AU CARI DE BOEUF HACHÉ



Quelle délicieuse façon de goûter à ce cari savoureux au goût bien relevé! On peut aussi le servir dans un pain *pita* ou bien sur du riz tout simplement. À accompagner d'une salade de comcombre haché et de yogourt nature, qui contrastera agréablement en fraîcheur.

8 portions

2 c/tab	huile végétale	30 ml
6	gousses d'ail hachées finement	6
2	oignons hachés	2
3 c/tab	cari	45 ml
1 lb	boeuf haché	500 g
2	grosses pommes de terre, pelées et coupées en dés	2
2	patates douces pelées et coupées en dés	2
1	boîte de tomates, réduites en purée (28 oz/796 ml)	1
1/2 t	coriandre (ou persil) fraîche, hachée	125 ml
8	tortillas de farine blanche (8 po/20 cm de diamètre)	8
	sel et poivre	

- Dans un grand poêlon profond, chauffer l'huile à feu moyen-doux. Ajouter l'ail et les oignons et cuire de 5 à 8 minutes ou jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Ajouter le cari et cuire, en brassant sans arrêt, pendant 2 minutes.
- Ajouter le boeuf haché et cuire, à feu moyen, de 5 à 7 minutes ou jusqu'à ce qu'il perde sa teinte rosée. Égoutter le gras. Ajouter les pommes de terre, les patates douces et les tomates. Mélanger. Réduire le feu, couvrir et laisser mijoter de 30 à 40 minutes ou jusqu'à ce que les pommes de terre soient tendres. Poursuivre la cuisson à découvert de 10 à 15 minutes ou jusqu'à ce que la préparation ait épaissi. Saler et poivrer. Ajouter le coriandre et mélanger.
- Entre-temps, envelopper les *tortillas* dans un papier d'aluminium et les mettre au four préchauffé à 300°F (150°C) pendant 15 minutes ou jusqu'à ce qu'elles soient chaudes. Servir le cari de boeuf haché dans les *tortillas*.



Fonderie La Coulée Enr.

Fabrication de pièces en fonte:
de poêle, d'évaporateur
et de machinerie générale

1099, Rang Sud, St-Pierre, Cté Montmagny, QC G0R 4B0



Atelier du Poêle Montminy Enr.

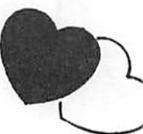
Achat, Vente, Pièces
Réparations de poêle &
fournaises à bois

GERMAIN MONTMINY, prop.

64, Chemin St-François, St-François G0R 3A0

Tél. Usine: 248-4991

Tél. Rés.: 259-7458



LE CHAMPION POIDS PLUME!

Le Plus Léger sur le Marché



GARANTIE LIMITÉE 5 ANS

Essayez notre nouvelle pelle !
ERGO-CONCEPT
★★★★★

MANCHE D'ALUMINIUM ANODISÉ
aussi résistant que l'acier,
mais beaucoup plus léger;

- Conception ergonomique;
- Position plus naturelle du dos;
- Réduit les risques de blessures;
- Démontable pour faciliter le rangement.

CARANT[®]

Tél.: 259-2100 bur. 259-7959 rés.

GARAGE DENIS GUILLEMETTE
Mécanique générale

716 Boul. St-François O., St-François, Qc G0R 3A0

- SPÉCIALITÉ DE SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT
- SPÉCIALITÉ DE FREIN
- HUILAGE DE CARROSSERIE
- BALANCEMENT DE ROUE ÉLECTRONIQUE



LES HEURES D'OUVERTURE:
DU LUNDI AU VENDREDI LE SAMEDI
de 8:00 à 12:00 heures et de 8:00 à 12:00 heures
de 13:00 à 18:00 heures



MOULÉES - QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7715
Fax: (418) 259-7717



23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) G0R 1E0
Tél.: (418) 259-7718
Fax: (418) 259-7719

25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) G0R 1W0
Tél.: (418) 884-2802
Fax: (418) 884-2803

RÉPONSE À TOUT

QU'EST-CE QUI PROVOQUE UN TREMBLEMENT DE TERRE?

Le Terre tremble plusieurs fois par heure à divers endroits de la planète. Nous ne nous en rendons pas compte, car la plupart de ces tremblements de terre sont peu puissants. Cependant, certains d'entre eux sont très intenses et causent de nombreux dégâts: la terre se fend, des immeubles s'effondrent, les conduites de gaz et les lignes électriques se brisent, ce qui provoque des incendies. Les tremblements de terre sont causés par des mouvements ou des ruptures de la croûte terrestre. La plupart d'entre eux ne durent que quelques minutes. Dans les montagnes, on assiste également à des glissements de terrain. Lorsque le centre d'un tremblement de terre se situe au fond de la mer, il se forme des vagues colossales provoquant des raz-de-marée pouvant inonder les villes côtières.

GARAGE ROLAND SAMSON INC.
 873, Rang Nord
 Saint-Pierre-du-Sud, Québec
 G0R 4B0
 Tél.: (418) 248-1422 Fax : (418) 248-7074



Tél.: (418) 248-4636
 Fax: (418) 248-5565
 Rés.: (418) 259-7419

MAISONS MODULAIRES MONTMAGNY
 Division de constructions ABSDA inc.

ANDRÉ BLAIS, Directeur général

280, chemin des Poirier, C.P. 91
 Montmagny, (Québec) - G5V 3S3

Pierre Garant
 Tel: (418) 259-2655
 Fax: (418) 259-2158

Weed Man
 708 St-François O., C.P. 98
 Saint-François, Québec
 Canada G0R 3A0

Chaleureuse St-Valentin
 à tous!



SOUVENIRS SPORTIFS ET CULTURELS

Les procès-verbaux du début de l'année 1961 nous font revivre l'organisation et le programme du prochain Carnaval.

Une première activité est prévue pour le 15 janvier soit une partie de carte à la salle de la Société Coopérative afin de se mettre dans l'ambiance du Carnaval. La grande journée des festivités carnavalesque est fixée au 11 février et débutera l'après-midi par des jeux sur la patinoire, le couronnement de la reine à l'extérieur si la température le permet et le traditionnel souper à la dinde dont 125 livres de viande sont préparés à cette fin. Quant à la soirée l'orchestre Noël fera les frais de la musique en permettant aux carnavalesques de danser au son de ses beaux accords entraînants.

Les duchesses en ce Carnaval 1960-61 furent mesdemoiselles Simone Campagna, Lise Lamonde et Céline Martineau, le tirage au sort ayant favorisé Mlle Lise Lamonde comme reine.

Les moniteurs responsables du Terrain de Jeux 1961 sont messieurs Léonce Roy et Réal April ainsi que Mlle Céline Morin.

Les principaux travaux en cours pendant la saison estivale sont le réaménagement des deux courts de tennis ainsi que la finition du sous-sol du chalet.

À la réunion du 26 novembre 1961 une résolution est acceptée à l'effet que monsieur le curé Louis Pelletier ne soit plus directeur de la corporation mais désigné aumônier à vie, ce qui ne modifie en rien tout le dévouement qu'il apporte à cet oeuvre pour les jeunes mais lui confie un caractère spécial.

À l'assemblée générale annuelle du 29 novembre 1961 on y mentionne la présence des personnes suivantes, messieurs le curé Louis Pelletier, Athanase Gaulin, Wilfrid Marceau, Maurice Fournier, Rock Roy, Lévi Noël, Georges Boulet, Aristide Théberge, Armand Gaulin, Laurent Rousseau, Édouard Blondeau, Jean-Yves Gaulin, Donat Lapointe, Paul-Émile Lamonde, Robert Lapointe, Rosaire Fournier, Richard Morin, etc..

Monsieur Wilfrid Marceau préside cette assemblée générale qui se déroule suivant l'ordre du jour soit mot de bienvenu, adoption du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, acceptation des états financiers, explication des travaux réalisés au cours de l'année, projet d'avenir et élection.

Les directeurs dont les mandats se terminent sont messieurs le curé Louis Pelletier, Donat Lapointe, Maurice Fournier, André Martineau, Jean-Marc Roy et Richard Morin.

Monsieur le curé Louis Pelletier agit comme président d'élection et Richard Morin comme secrétaire. Monsieur Pelletier comme président invite les membres à proposer tous les candidats qu'ils jugeront bon de soumettre et qu'il pourra y avoir vote par la suite pour le choix définitif des directeurs.

Fait spécial à souligner six personnes sont dûment proposés comme directeurs et il faut huit tours de scrutin pour définir les six directeurs dont les mandats sont à combler. Le bureau de direction de la prochaine année sera donc composé de messieurs Wilfrid Marceau, Richard Norin, Donat Lapointe, Maurice Fournier, Rosaire Fournier, Georges Boulet, Lauréat Rousseau, Aristide Théberge, Jean-Guy April, Jean-Paul Morin, Rock Roy et Lévi Noël.

Monsieur Wilfrid Marceau est confirmé président, le vice-président monsieur Lévi Noël, le secrétaire-trésorier monsieur Richard Morin assisté de monsieur Maurice Fournier et monsieur Louis Pelletier, aumônier.

Le Carnaval 1961-62 voit pour la première fois l'arrivée d'un "Bonhomme Carnaval", joyeux personnage qui sème beaucoup d'entrain et d'animation. On prolonge les activités sur deux fins de semaine, soit la soirée du choix de la reine et celle du souper traditionnel, les deux avec danse par l'orchestre Laflamme Noël.

Les duchesses sont mesdemoiselles Françoise Boulet, Monique Fiset, de regrettée mémoire et Anita Lamonde, le tirage au sort ayant favorisée Mlle Anita Lamonde comme reine. Il y eu en cette période une parade dans le village en voiture d'hiver avec le Bonhomme Carnaval, les duchesses et quelques notables.



Les directeurs se répartissent la garde du restaurant du chalet les soirs de semaine, les jours et soirs du samedi et du dimanche et on souligne une participation spéciale de monsieur Alfred Fournier à cette responsabilité, le dévouement pour les jeunes n'a pas d'âge.

Le 28 mars 1962 on commence à parler de l'agrandissement du chalet, monsieur Pelletier fera une

esquisse du projet qui sera soumis aux autorités provinciales pour une subvention. On suggère une ajout de 60 x 35 pieds afin de pouvoir faire toutes les activités de loisirs à l'intérieur de ses immeubles, éviter ainsi les déplacements des équipements pour le souper, les soirées, etc.. On entrevoit l'avenir avec optimiste.

Gonzague Lamonde



Fenêtres Montmagny Inc.



Un produit de notre localité et
Consultez un de nos distributeurs

- FENÊTRES DE BOIS NATUREL OU RECOUVERTES D'ALUMINIUM • FENÊTRES TOUT UPVC
- FENÊTRES À CADRE DE BOIS ET VOLET TOUT UPVC
- PORTES D'ACIER • TERRASSE • PATIO

GRIZZLY - PANDA - MAKWA - BARIBAL - FLEXSIAMOIS

RESTAURANT 

Autoroute 20, Sortie 364
Berthier-sur-Mer / St-François
Tél.: (418) 259-7704



RÉs.: (418) 248-9661
BUR.: (418) 248-7042



P.L.G. INC.

Analyse et programmation informatique

JEAN GOULET
B. Sc. A.

332, rue Kirouac, Montmagny, QC G5V 4B1

Les Équipements de Ferme
JEAN-PAUL BONNEAU, prop.

VENTE & SERVICE

918, Boul. St-François O., St-François
Cté Montmagny, GOR 3A0

Tél.: 259-7289

LES IMMEUBLES

BENOIT CLOUTIER INC.

COURTIER

BENOIT CLOUTIER

Grand Maître Vendeur

rés: (418) 248-9134

cell: (418) 248-7634

VENDU

Pas surprenant que l'on me fasse confiance...

J'effectue des ventes rapides et sans tracas!

248-2421

MOI... *je vends!*

CABANONS & PAVILLONS

THÉ - BEL

Fernand Bélanger
260, St-François

Tél.: (418) 259-7347

- Fabrication de cabanons de grandeurs assorties
- Fabrication de balançoires sur rouleau et sur billes

ÉGALEMENT

- Table de parterre, chaises de parterre, clôtures, boîtes à fleurs, fontaines décoratives
- Réparation meubles de parterre
- Chaises sur billes
- Etc...

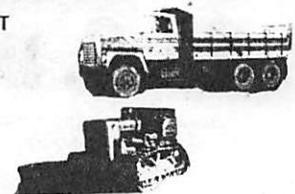


St-François, (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
G0R 2G0

Tél.: (418) 259-7710
Fax: (418) 259-7725

PHILIAS BLAIS & FILS ENR

EXCAVATION - TERRASSEMENT
DÉNEIGEMENT
TRANSPORT & ÉPANDAGE
Terre-noire - Terre à jardin
Terre à pelouse - Sable - Gravier
Remplissage - Tuff - Concassé



218, Rivière-Sud, St-François,
Montmagny (Qué.) G0R 3A0

Jacques Blais
Tél.: (418) 259-7841

DU NOUVEAU À ST-FRANÇOIS, MONTMAGNY

Une ligue de baseball inter-industrielle a été mise sur pied pour la prochaine saison par le personnel de différentes compagnies de la région.

L'initiateur de ce projet, M. Jean Roy, nous a confirmé que les parties se disputeront de la mi-mai à la mi-septembre 94, et ceux-ci auront lieu au Centre des Loisirs de St-François.

Vous verrez donc oeuvrer les gens de chez Garant, Meubles Morigeau, Fenêtres Montmagny et Transport Simard dès le mois de mai 94.

Pour plus de détails concernant les dates et les heures, surveillez l'édition de la première semaine de mai.

Venez encouragez les gens de chez-vous !





PRODUITS TUBULAIRES ROY INC.
 52, boul. Morigeau
 St-François de Montmagny, QC G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711
 Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
 ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**

**NOUVEAU SERVICE
 ÉLECTROMÉNAGER**



**RÉPARE TOUTES LES MARQUES
 GARANTIE À 100%**
 LAVEUSE - SÈCHEUSE -
 LAVE-VAISSELLE - CUISINIÈRE -
 RÉFRIGÉRATEUR - MICRO-ONDES - ETC...

**PROFITEZ DU LANCEMENT
 AVEC CE COUPON RABAIS!**

RABAIS DE \$10.
 sur la première réparation

ÉLECTROMÉNAGER MICHEL ENR.
835-9490 (frais virés acceptés)
 (Un seul coupon par adresse ou appartement)

ÉLECTROMÉNAGER MICHEL, "Tout près de vous"

SALON KARO

4 Rue Boivin
 St-François
 Montmagny
 G0R 3A0

Carole Guillemette, prop.



 **259-7117**

358, CHEMIN ST FRANÇOIS
 MONTMAGNY, QUÉBEC G0R 3A0

Entretien Ménager D. Paquet

LAVAGE DE TAPIS, MEUBLES, MURS
 ET STORES. DÉCAPAGE, CIRAGE, ETC.

ESTIMATION GRATUITE TÉL : (418) 259-2559
 RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL

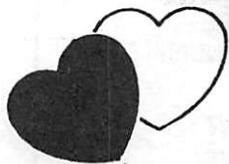
TOURNOI DE HOCKEY



**les 18 et 19 février
à la patinoire
du Centre des Loisirs**

Étant donné le succès du tournoi de janvier, nous y allons avec un deuxième. Si vous êtes intéressé à y participer, appelez Mario au 259-7929 ou 259-2454

Merci à Réjean Cloutier pour les cartons fournis lors de notre tournoi de janvier pour le sous-sol du Centre des Loisirs.



Jocelyne et Mario

ANNIVERSAIRES

Nous aimerions souligner la fête de jeunes qui fréquente le centre des loisirs. **Bonne fête à:**

Gilbert Morin Carl Bernard
Steeve Lamonde Maxime Vézina

de Jocelyne et Mario

1	L	I	S	E	E	R	I	C		
2	A	D	A	M	O	U	E	V	E	
3	J	A	N	E	T	T	E		P	C
4	E	U	C	T	E	R	O	S	E	J
5	N	O	E	L	L	A	J	O		
6	E	V	E	M	I	L	L	I	E	N
7	S	I	R	A	G	I	R	A		
8	S	L	O	R	N	A	N	S		
9	E	A	U	C	Y	O	N	P		



BOULANGER DOLAN DENAULT

Notaires et conseillers juridiques

70, rue de l'Anse
Montmagny (Québec)
G5V 1G8

Téléphone: (418) 248-1414
Télécopieur: (418) 248-8944

534, Boul. St-François ouest
St-François (Québec)
GOR 3A0

Téléphone: (418) 259-7317
Heures d'ouverture: lundi à 19 h 00

- Droit agricole
- Droit des compagnies
- Financement d'entreprises
- Droit immobilier
- Droit familial

SERVICES SPÉCIALISÉS:
Service Corporatif PME
Médiation familiale

Atelier de Menuiserie Albert Proulx Enr.

FABRICATION et RÉPARATION
de MEUBLES

FABRICATION:
Armoires, escaliers, meubles de tous genres
chassis et portes antiques



84, Ch. Les Prairies,
St-François, Cté Mont., QC GOR3A0

Tél.: 259-7454

POUR RENDEZ-VOUS: (418) 259-2559

BRONZAGE

Coiffure France

POUR ELLE ET LUI
MARIE-JOSÉE FISET, PROP.

358, ST-FRANÇOIS, ST-FRANÇOIS DE MONTMAGNY, GOR 3A0



Tournoi de hockey les 7 et 8 janvier 94 Quel succès!!!

Les 7 et 8 janvier 94 avait lieu tout un tournoi de hockey sur la patinoire du Centre des Loisirs. Malgré un froid intense, la neige et la poudrière rien n'aurait pu empêcher une soixantaine de joueurs de St-François et des environs de se donner rendez-vous vendredi soir et samedi toute la journée pour jouer pas moins de dix-huit parties. Six équipes compétitionnaient, toutes meilleures les unes que les autres. Deux équipes se sont rencontrées dans une finale très enlevante. Malgré la température beaucoup de gens sont venus encourager tous les joueurs. De la bouffe pour tous avait été préparée, des sandwiches au spaghetti, excellent en passant. Un merci spécial à mesdames Auclair et Tanguay pour la bouffe.

LES LOISIRS

Classement des équipes gagnants #4 Finaliste#2

Stéphane Théberge
Frédéric Gendron
Dave Noël
Gabriel Noël
Éric Théberge
Jean Morin
Sylvain Théberge
François Létourneau
Simon Vézina

Dominic Morin
Frédéric Garant
Sébastien Morin
Junior Laflamme
Christian Bouffard
Éric Laflamme
Mario Laflamme
Dany Garant
Simon Lamonde

- Merci beaucoup aux arbitres pour leur bon travail: Steeve St-Pierre, Michel Lacroix, Stéphane Buteau et Normand Lacroix.

• Félicitations et merci d'avoir participer en grand nombre!



Voyage à Valcartier (glissades)

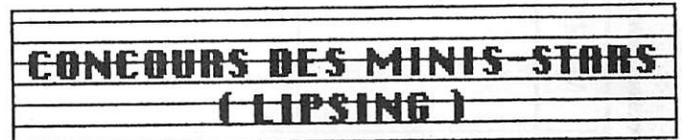
Samedi le 5 février 94 en soirée

Départ à 17h00 du Centre des Loisirs

Retour à 23h30

Coût: 18\$ (autobus + billet)

Pour les jeunes du secondaire seulement.



Résultat du sondage

- * Étant donné le manque de participants (es) seulement 4 inscriptions, nous ne pouvons faire le concours pour le moment.

Jocelyne et Mario

Nous prenons soin
de votre pelouse



Weed Man®

Produits biodégradables
Soumission gratuite

256, chemin St-François O., St-François Qc - G0R 3A0

259-7700 Fax: 259-2905

Sans frais: 1-800-463-4877

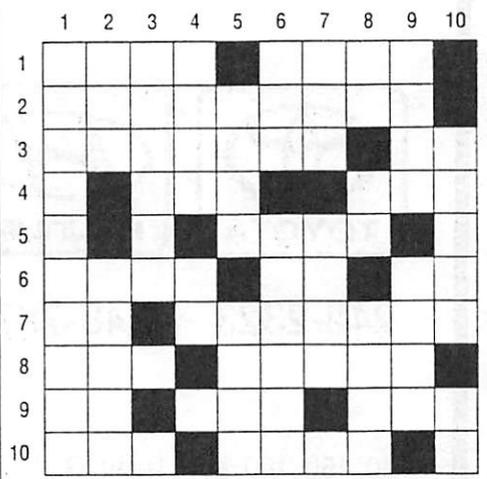
CALENDRIER DES ACTIVITÉS

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	<p>1</p> 	<p>2</p> 	<p>3</p>	<p>4</p>	<p>5</p> <p>Voyage à Valcartier en soirée secondaire</p>	
<p>6</p> 	<p>7</p> <p>Séance régulière Conseil municipal</p>	<p>8</p> 	<p>9</p>	<p>10</p>	<p>11</p>	<p>12</p>
<p>13</p>	<p>14</p> <p>La St-Valentin</p> 	<p>15</p>	<p>16</p> <p>Mercredi des Cendres</p>	<p>17</p>	<p>18</p> <p>Tournoi de hockey</p> 	<p>19</p> <p>Tournoi de hockey</p> 
<p>20</p>	<p>21</p>	<p>22</p>	<p>23</p>	<p>24</p>	<p>25</p>	<p>26</p> <p>Soirée dansante Orchestre: Unisson</p>
<p>27</p>	<p>28</p>					

Loisir pause-détente

Voir solution à la page 14

POINT À POINT



PROBLÈME NO 5 **MINI DÉTENTE** **MOT DE 8 LETTRES UN COMPLICE**

- | | | | |
|--------|----------|---------|--------|
| A | clans | G | projet |
| accord | commis | griefs | R |
| accusé | connus | groupe | refus |
| aider | coupable | M | route |
| aigre | créances | misère | S |
| alibi | E | N | sauvé |
| allié | écoute | niche | soudé |
| B | F | P | soumis |
| bandes | fidèle | plans | T |
| C | forcer | preuves | trahis |
| cachés | fuite | procès | |

- HORIZONTALEMENT**
- ... Watier — Fils de Françoise, dans "De 9 à 5".
 - Titre d'une série d'émissions qu'anime la vedette.
 - Prénom de la femme de la vedette — Poste de commandement.
 - Comté — Maria ...
 - Prénom de la comédienne Rey-Duzil.
 - Animateur de "Tentez votre chance" — Note — Moitié de joie.
 - En ville — Rôle de Raymond Lévesque.
 - Titre anglais — Fera quelque chose.
 - Initiales de l'animateur de "Bras dessus, bras dessous" — Au milieu d'une corne — Années.
 - Liquide — Genre de canidé sauvage d'Asie.
- VERTICALEMENT**
- Nom de la vedette.
 - Nom de deux chaînes de montagnes — Prénom d'un comédien et chanteur de folklore connu.
 - Bobino.
 - Fait une émission de radio ou de télévision — Article.
 - Retrancher — Prénom de l'interprète de Stan dans "les Enquêtes Jobidon".
 - Obtint — Françoise, dans "De 9 à 5".
 - Rait — Rendu sale.
 - Quatre — Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières — Royaume du sud-ouest de l'Asie.
 - Bolet comestible — Prénom de la vedette.
 - Animateur de "Devinez juste" — Initiales d'un personnage qu'incarne Jean-Pierre Masson.

1	P	R	O	C	E	S	E	H	C	A	C	E
2	C	S	E	C	N	A	E	R	C	B	T	E
3	L	P	A	A	L	R	A	V	A	I	V	E
4	A	L	L	I	E	E	E	N	U	U	F	L
5	N	P	B	G	D	R	D	F	A	E	O	B
6	S	I	G	R	I	E	F	S	U	R	R	A
7	T	I	C	E	S	S	R	I	A	S	C	P
8	R	E	M	H	I	I	U	C	D	C	E	U
9	A	O	J	M	E	M	C	N	U	E	R	O
10	H	T	U	O	O	O	A	S	N	G	L	C
11	I	O	E	T	R	C	E	T	U	O	C	E
12	S	O	U	D	E	P	U	O	R	G	C	R



LES GALERIES DE L'AUTO MONTMAGNY



248-2323



248-7877



248-0057

140, 150, 160, boul. Taché O., Montmagny, QC G5V 3A5



64, Morigeau
St-François, Qué.
G0R 2G0

MARCHE MORIGEAU ENR.

André Blais & France Marois
Propriétaires

ÉPICIER LICENCIÉ
Cassette Vidéo, Bureau Poste

Tél.: (418) 259-7741

USINAGE JOLIVET

Spécialités: Bague & Sabot d'enfoncement
Tournage général

Henri Jolivet

474, Montée-les-Prairies, St-François, Qc - G0R 3A0
Tél. usine: 259-7001 Tél. rés.: 259-2601
Fax: 259-7001

CONSEIL

QUELS PAPIERS DOIT-ON GARDER?

Il est bon de temps à autre de faire un petit ménage dans toute la paperasse inutile qu'on accumule au fil des ans. Mais attention! Il faut savoir quels papiers jeter et quels autres conserver. Car si certains n'ont aucune utilité après deux ans, d'autres, par contre, pourront servir (voire même vous épargner des embêtements) bien des années plus tard. Nous vous indiquons ici les périodes minimales pendant lesquelles il vous faut conserver vos papiers. Mais il est préférable et prudent de les garder un peu plus longtemps.

De 6 mois à 1 an:

- factures de téléphone;
- factures d'électricité;
- factures de services optionnels de télévision;
- doubles des feuilles de salaire payés à la semaine ou à la leçon (ex: femme de ménage)
- notes d'honoraires de dentistes, médecins, etc.;
- preuves d'achat de vêtements, de chaussures;
- factures de réparations d'app. électroménagers;
- factures de réparations d'automobile;
- états de compte de carte de crédit.

De 2 ans:

- quittance de gaz, huile à chauffage;
- bail (le temps de sa durée plus un an);
- reçus de paiement de loyer.

De 4 à 5 ans:

- talons de chèque de paye;
- tout ce qui concerne les impôts;
- relevés bancaires;
- reçus de taxes municipales;
- contrat de vente de terrain, de maison;
- reçu attestant qu'un emprunt a été remboursé;

Durant la propriété:

- contrat d'achat de tout véhicule motorisé;
- preuves d'achat de meubles, app. élec., etc.

Toute la vie:

- acte de naissance;
- contrat de mariage;
- polices d'assurances;
- diplômes, certificats d'études;
- dossiers de déclaration d'accident;
- carnet de santé de chacun dans la famille.

Un budget qui laissera une marge de manoeuvre au Conseil municipal

Après avoir connu en 1993 une hausse de son budget de l'ordre de 17,9 % afin de gérer deux nouvelles responsabilités cédées par Québec, soit le transfert de la voirie et de la Sûreté du Québec, la Municipalité de Saint-François prévoit freiner ses dépenses à 977 287\$, une augmentation de 0,5 %.

Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les contribuables qui n'auront pas à subir une hausse des taux de taxation. La taxe foncière demeure à 0,82\$ du 100\$ d'évaluation, de même que celles du service incendie (hors réseau) à 0,06\$, des services de la Sûreté du Québec à 0,105\$, de la voirie locale à 0,205\$ et des tarifs annuels à taux fixe pour les services d'éclairage public (30\$), d'aqueduc (190\$), d'égout (40\$) et de vidanges (53\$).

En maintenant ses prévisions budgétaires au niveau actuel, soit des prévisions ayant un écart supérieur aux dépenses prévisibles, la Municipalité pourrait bénéficier d'un 100 000 \$ ou deux de surplus budgétaire. Au dernier exercice, cette façon de regarnir le fonds de roulement avait laissé dans le coffre municipal un surplus de 232 000\$.

Des dépenses imprévisibles de l'ordre de 250 000 \$ en 93 (un procès et des frais additionnels lors de l'exécution des travaux au réseau d'aqueduc), ont vidé le fonds de roulement que la Municipalité veut regarnir le plus rapidement possible.

Pour le maire Jacques Dumas il s'agit d'atteindre «un confort d'opération». «Il n'est pas question, comme il le mentionnait à L'Écho, de créer un fonds qui serait immoral, mais il n'est pas question non plus de fonctionner avec des prévisions budgétaires au mois.»

Avec la responsabilité de la voirie locale qui obligera tôt ou tard la Municipalité à faire de la chaussée ou à refaire un ponceau, un fonds de roulement renfloué sera le bienvenue.

Si la Municipalité vient à freiner ses dépenses et à bien regarnir son fonds de roulement, le maire envisage la possibilité d'exécuter en 1995 les travaux d'assainissement des eaux sans taxes additionnels pour les contribuables du réseau d'égout et s'il faut une baisse pour les contribuables hors réseau.

D'ici là, des travaux routiers

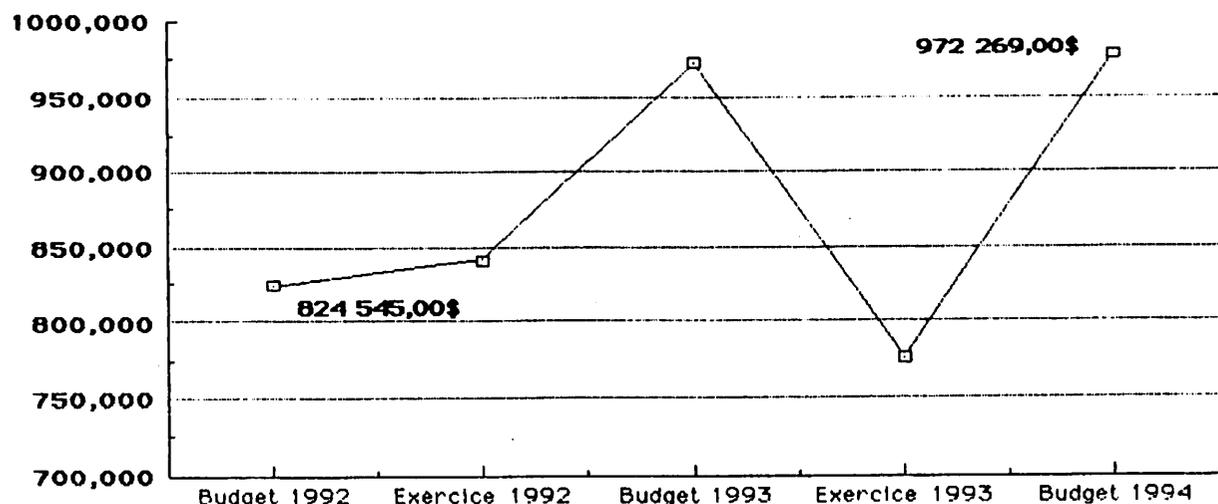
importants devront être exécutés. Ces travaux qui ont été prévus au chapitre de l'immobilisation (112 000) concernent la construction du Chemin les Prairies et son revêtement d'une couche d'usure (tronçon ouest) pour lequel le député de Montmagny-l'Islet est prêt à s'engager financièrement.

Les détails

Voici par poste budgétaire, les prévisions détaillées du budget 94. Les dépenses à l'Administration passent à 158 349\$, en hausse de 31,7%; celles à la Sécurité publique à 87 879\$, en baisse de 5,5%; celles au Transport à 110 280\$, une légère baisse de 0,2%; celles de l'Hygiène du milieu à 63 200\$, en hausse de 9,3%; celles à l'Urbanisme à 68 812\$, en hausse de 67 % (hausse qui recouvre le nouveau budget d'opération et d'immobilisation (10 000\$) du Comité d'embellissement); celles des Loisirs et de la culture à 47 054\$, en hausse de 7,9 %, celles des Frais de financement à 145 933\$, en baisse de 2,6%; et des dépenses en immobilisations à 143 000\$, en hausse de 232,6%.

par Raynald Laflamme

Dépenses Municipalité de Saint-François



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 10 janvier 1994, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais, Joseph-Aimé Blais et René Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSE par Monsieur René Laflamme,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie des procès-verbaux des séances régulières du 06 et 13 décembre 1993 ayant été remises à chacun, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE les procès-verbaux du 06 et 13 décembre 1993 sont acceptés tels que déposés.

COMPTES PAYES EN DECEMBRE

Ministre Revenu Québec, remise de décembre	
RRQ 556.70, impôt 1733.20, RAMQ 615.39	2,905.29
Ministre Revenu National, remise décembre	
Impôt 1378.56, Ass. chômage 1083.00	2,461.56
C.A.R.R.A., remise de décembre	233.27
Hydro-Québec, éclairage public de novembre	2,089.82
Hydro-Québec, électricité enseigne	53.28
Hydro-Québec, bi-énergie M. Paroisse	434.11
Hydro-Québec, électricité Pav. Bédard	49.00
Hydro-Québec, éclairage public de décembre	686.10
Québec-Téléphone, service et interurbains Garage	84.91
Québec-Téléphone, service et interurbains bureau	196.91
Epicerie Julie Lamonde, savon Hertel	4.36
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers	
Entretien M. Paroisse 34.36	
Clé M. Paroisse 7.80	
Entretien équipement 9.08	51.24
Formulaires Ducharme inc., mise à jour code municipal	32.10
Bureautique Côte-Sud, papeterie	39.59
Les Editions Mabec inc., calendrier municipal 1994	24.75
Equipement Bolduc inc., matériel souffleur	434.39
Les Publications Le Peuple, annonce féliciter Garant	155.79
C.L.S.C. Antoine-Rivard, 2 vaccins Engerix-B	50.00
J & R Cloutier, tuyaux camion Mack	15.61
Radio Shack, 1 voltmètre au Garage	108.56
Breton Métal ltée, pièces équipement	152.90
Atelier de Pneus Montmagny ltée, roue de secours	387.67
U.A.P. inc., filtre à l'huile équipement	61.30
Vitrierie Côté inc., 3 miroirs pour camion Mack	17.33
Les Automobiles Chabot inc., cylindre camion F-150	47.41
Equipements de Ferme Bonneau enr., outils Garage	41.60

Bétonag/Paul Breton, sable lavé avec sel 6%	836.58
Gestetner, frais minimum pour copies	210.85
Spécialités Freins d'Auto ltée, pièces Sicard	34.72
Advance Construction Equipement limited, pièce pépinière	1,138.97
Plamondon Camquip, cylindre équipement	190.67
Les Pétroles Irving inc., huile chauffage	
Maison Paroisse 230.13	
Poste incendie 98.29	328.42
Denis Blais inc., 2 ballast au Garage	57.09
Pelletier & Pelletier, honoraires arpenter lot 62-26-2	584.22
Scaphandre Autonome, pleins d'air	48.01
Garage Roland Samson inc., 1 ceinture de sécurité	23.11
	<u>\$14,271.49</u>

Ces comptes payés en décembre avant la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes sont présentés au Conseil et ne soulèvent aucun commentaire particulier. Ils sont acceptés tels quels.

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
 APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
 ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

COMPTES A PAYER

Bétonag/Paul Breton, 372.74 tm de sable et sel lavé 6% à 8.25/tm + transport à 3.00/tm	4,821.48
Wilson & Lafleur, renouvellement pour 1994 Code municipal	34.24
Les Publications CCH/FM ltée, mise à jour Codes municipaux	218.28
Boulangier, Dolan, Denault, notaires, honoraires professionnels cas Jacques Côté élargissement Chemin de l'Aqueduc	838.68
Blondeau Oxygène ltée, oxygène et acétylène, 1 cylindre 44.78	191.27
Mack Ste-Foy inc., moteur d'essuie-glace pour camion Mack	278.81
Corporation Informatique Bellechasse, support technique et téléphonique du 1er janvier au 31 décembre 1994	2,114.32
Lalimec inc., réparer la rode de conduite de la pépinière 154.39, fer pour pépinière 71.50, 2 "shaft" machinerie 71.50	297.39
Marché Morigeau enr., peinture pour des traiteaux pour le service incendie	37.53
Les Pétroles Irving inc., 2,940 litres d'huile diesel à .2020 le litre 1,250.26, huile chauffage Maison Paroisse 299.97	1,550.23
Raymond Proulx, 1 moteur pour le fan du système de chauffage au Poste incendie et un nettoyage de la fournaise	200.72
Garage Patrice Samson enr., vérification sur camion incendie des cylindres de freins, vérifier roue avant droite, nettoyage	38.94
Les Automobiles Chabot inc., moteur de chaufferette de la niveleuse 46.59, pièce pour frein niveleuse 16.30	62.89
Pétrole Montmagny inc., huile pour différentiel et graisse	162.62
M. Sylvain Lamonde, remboursement frais déplacement 1748 km à 0.30 = \$524.40 + repas \$12.00 pour cours Bloc "C"	536.40
Bureautique Côte Sud, poudre pour fax, papeterie	204.05
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers	
Pancarte Pav. Bédard 55.28	
Poste incendie 6.91	
Clôture à neige 110.75	
Entretien-réparation 158.82	331.76
Plamondon Camquip, 8 lames niveleuse	637.89
M. Jacques Blais, fossé route J.-P. Simard	375.00
Mme Gisèle Guimont, achat sapin de Noël	12.00
Cie Location Equipement Clé ltée, location équipement communication incendie fév-mars-avril	1,081.68
	<u>\$14,026.18</u>

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, certifie que la Municipalité a en disponibilité dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

POINTS LOCAUX

REGLEMENT NO 130-1994

Règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et de services pour l'année 1994.

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud de l'exercice financier débutant le 01 janvier 1994 et se terminant le 31 décembre 1994 déposé le 13 décembre 1993 a été adopté ce même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du lundi 06 décembre 1993;

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,

APPUYE par monsieur René Laflamme,

IL EST ORDONNE ET STATUE par le conseil de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit savoir:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de ladite Municipalité prévus au budget, ce conseil ordonne et décrit:

1.- Qu'une taxe foncière générale incluant le déneigement de quatre-vingt-deux sous (\$0.82) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1994 et prélevée pour l'année fiscale 1994 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour fins d'administration générale et autres.

2.- Qu'une taxe foncière spéciale de six sous (\$0.06) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1994 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la Municipalité.

3.- Qu'une taxe foncière spéciale de trente-cinq sous (\$0.35) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1994, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont inclus à l'intérieur du secteur désigné par le règlement No 81-1985 et pour les fins dudit règlement.

4.- Qu'une taxe foncière spéciale de un dollar et cinquante-sept sous et demi (\$1.575) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1994, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont inclus à l'intérieur du secteur désigné par le règlement No 117-1990 et pour les fins dudit règlement.

5.- Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous et demi (\$0.105) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1994, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés sur le territoire de la Municipalité pour les fins des services de la Sûreté du Québec.

6.- Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous et demi (\$0.205) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1994 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés sur le territoire de la Municipalité pour les fins du transfert de la voirie locale.

7.- Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (\$30.00) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la Municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure et au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.

8.A- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-trois dollars (\$53.00) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la Municipalité pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.

B- Qu'une taxe de compensation au montant de vingt-six dollars et cinquante sous (\$26.50) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un chalet sur tout le territoire de la Municipalité.

C- Qu'une taxe de compensation au montant de cent six dollars (\$106.00) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité.

D- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-dix-neuf dollars et vingt-cinq sous (\$99.25) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir sur tout le territoire de la Municipalité.

E- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-deux dollars et cinquante sous (\$82.50) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité.

F- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-trois dollars (\$53.00) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité.

9.A- Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (\$190.00) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.

B- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (\$95.00) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la Municipalité.

C- Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires d'unités animales qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Tous bovins par unité animale	3.97 par tête
Porcs 1 à 500	1.27 " "
500 à 1000	1.02 " "
1000 à 1500	0.79 " "
1500 et plus	0.63 " "
Volailles	1.27 par cent têtes

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la Municipalité.

D- Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Laiterie de ferme	\$28.90
Spécial aux champs pour bovins	37.50
Garage privé	84.70
Bureau, garage privé, commerce léger	209.60
Résidence et commerce, institution bancaire	371.40
Fabrique, église et presbytère	336.65
Industries, Société Coop., Fenêtres Montmagny,	
Boucherie abattoir, Produits Tubulaires Roy	635.30
Industrie Meubles Morigeau	3,177.65
Industrie Garant inc.	8,499.10

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la Municipalité.

10.A Qu'une taxe de compensation au montant de quarante dollars (\$40.00) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'égout sanitaire pour les fins de l'égout sanitaire sur tout le territoire de la Municipalité.

B- Qu'une taxe de compensation au montant de quarante-deux dollars et cinquante sous (\$42.50) soit imposée à tous les propriétaires d'un commerce qui utilisent le réseau municipal de l'égout sanitaire pour les mêmes fins sur le territoire de la Municipalité.

C- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante dollars et cinquante sous (\$50.50) soit imposée aux propriétaires d'un hôtel, d'une industrie, la Fabrique qui utilisent le réseau de l'égout sanitaire pour les mêmes fins sur le territoire de la Municipalité.

D- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-huit dollars et cinquante sous (\$58.50) soit imposée aux propriétaires d'une boucherie abattoir qui utilisent le réseau municipal de l'égout sanitaire pour les mêmes fins sur le territoire de la Municipalité.

ARTICLE II

1.- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le premier avril, si le total excède trois cents dollars elles sont payables en quatre versements égaux devenant dus le 01 avril, le 1er juillet, le 1er août et le 01 septembre de l'année en cours.

2.- Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les service de l'aqueduc, l'égout sanitaire et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

NOMINATION D'UN REPRESENTANT

Le mandat de monsieur Léopold Lapointe comme représentant de la Municipalité sur le Conseil d'administration de l'O.M.H. de St-François vient à échéance le 01 mars prochain. Aussi, le secrétaire l'a rejoint pour lui demander s'il était intéressé à continuer. Sa réponse a été affirmative.

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Léopold Lapointe, comme représentant de la Municipalité sur le Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de St-François de la Rivière du Sud, vient à échéance le 01 mars 1994;

ATTENDU QUE monsieur Léopold Lapointe a manifesté le désir de continuer à oeuvrer au sein de ce Conseil d'administration pour un autre terme;

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
 APPUYE par monsieur René Laflamme,
 ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud nomme pour la représenter au sein du Conseil de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-François de la Rivière du Sud, monsieur Léopold Lapointe, domicilié au 738, Chemin St-François Ouest, à Saint-François.

QUE cette nomination soit effective le 01 mars 1994 et se termine le 01 mars 1997.

ASSURANCES GÉNÉRALES

Un cahier de charges et devis concernant les assurances générales de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud sera préparé et présenté aux gens intéressés à soumissionner. Avec des balises bien établies, ça permettra d'éviter toute confusion et d'être équitable pour tout le monde.

Monsieur Maurice Soulard du groupe des Assurances Guimont, Ruel, Soulard inc. s'est proposé pour monter ce cahier de charges et devis.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud ne dispose pas présentement d'un cahier de charges et devis pour ses assurances générales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud tient à ce qu'il y ait de l'équité entre les futurs soumissionnaires;

ATTENDU QUE pour en arriver à ça, il faille se doter d'un outil plus professionnel;

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
 APPUYE par monsieur Denis Blais,
 ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud mandate monsieur Maurice Soulard de Les Assurances Guimont, Ruel, Soulard inc. pour préparer un cahier de charges et devis qui une fois terminé sera remis au bureau municipal.

QUE cet outil de travail permette une meilleure équité lorsque de futurs clients voudront soumissionner au niveau des assurances générales de la Municipalité.

RENOUVELLEMENT DES CARTES D'ACCREDITATION

Les cartes d'accréditation des pompiers volontaires de Saint-François de la Rivière du Sud viendront à échéance le 15 mars 1994. Aussi, demande-t-on une résolution du Conseil municipal pour les renouveler.

CONSIDERANT QUE les cartes d'accréditation de la brigade des pompiers volontaires de St-François de la Rivière du Sud viendront à échéance le 15 mars prochain;

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
 APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
 ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud veut que ses 16 pompiers volontaires soient dûment accrédités auprès de l'Unité d'urgence permanente de Québec.

ASSAINISSEMENT DES EAUX

Monsieur le député Réal Gauvin accuse réception de la copie de résolution et de la demande faite au ministère de l'Environnement pour une révision des points environnementaux pour la Rivière du Sud.

La subvention demandée au programme "AIDA" pour l'assainissement des eaux dans le secteur Morigeau a été acceptée. Plus de détails vous seront fournis ultérieurement. Pour l'instant le projet est sur la glace et ce, tant que nos points environnementaux n'auront pas été révisés.

ENGAGEMENT D'UNE STAGIAIRE

Madame Linda Guimont étant présentement enceinte, le Conseil a fait des démarches afin de trouver quelqu'un qui pourrait satisfaire aux exigences du poste. Madame Nathalie Allaire termine présentement son cours en techniques de gestion financière informatisée. Elle est consentante à faire son stage au bureau municipal sous la supervision de madame Guimont. Après quoi, elle la remplacera pour la période de son congé de maternité.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud engage madame Nathalie Allaire pour remplacer madame Linda Guimont pour la période de son congé de maternité.

CORRESPONDANCE

COMMISSION PROTECTION TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC

La C.P.T.A.Q. annonce ses nouveaux tarifs à partir du 1er janvier 1994.

- \$97.00 pour une demande d'autorisation en vertu des articles 59 ou 73;
- \$510.00 par année pour un permis d'enlèvement de sol arable;
- \$5.10 pour la certification d'une copie de document.

De plus, le tarif des appels au Tribunal en matière de protection du territoire agricole est porté de \$95.00 à \$97.00 à compter du 1er janvier 1994.

JOURNEE D'INFORMATION SUR LE CODE CIVIL

La Corporation des secrétaires municipaux organise une journée d'information sur la réforme du Code civil, spécifiquement sur les points qui touchent les municipalités, à partir du 01 janvier 1994. Les frais d'inscription sont fixés à cinquante dollars (\$50.00). Ces frais comprennent le cours et un document d'appui. Ça aura lieu à St-Michel de Bellechasse, vendredi le 11 février.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur René Laflamme,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud désigne monsieur Yves Laflamme pour assister à cette journée d'information au Centre Communautaire de St-Michel de Bellechasse, vendredi le 11 février prochain.

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
ET RESOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt et une heures et trente minutes.

Adopté unanimement

JACQUES DUMAS, MAIRE

YVES LAFLAMME, SEC.-TRES.

CHRONIQUE MUNICIPALE

Au cours de 1994, votre municipalité devra refaire son rôle d'évaluation. La loi nous oblige à revoir le rôle à tous les trois ans. Lorsqu'il est près de la réalité, il y a correction du rôle, lorsqu'il y a de grandes différences, il y a obligation de refaire le rôle au complet. La différence entre l'évaluation d'une unité et sa valeur au rôle est analysée à tous les ans et c'est ce qui désigne les rôles les plus urgents à remettre à jour, pour éviter que l'ensemble des contribuables soient pénalisés par une mauvaise évaluation de leurs propriétés

ainsi qu'une augmentation des taxes scolaires et de celles de la Sûreté du Québec qui sont multipliées par un facteur provenant entre la valeur au rôle et la valeur marchande. Donc, il est de votre intérêt de recevoir les personnes désignées pour ce travail, de plus s'il y a un changement à votre évaluation, vous avez jusqu'en avril 1995 pour contester, sinon vous devez vivre avec pour trois ans; soyez attentifs, il y va de vos intérêts!

À bientôt.

Jacques Dumas

MESSAGES IMPORTANTS

La Municipalité de St-François demande de ne plus stationner le long du Pavillon Pierre-Laurent Bédard (Ancien presbytère) sous peine d'amende pour les contrevenants. D'ailleurs, des panneaux sont fixés après le Pavillon et vous avisent que c'est interdit. Ce n'est pas la première fois que la demande est faite mais cette fois-ci nous entendons prendre les mesures requises pour faire respecter la réglementation. Cette demande n'est pas faite pour brimer les gens mais est d'ordre sécuritaire. En cas d'incendie ou de maladie, on veut que la voie soit dégagée; rien de plus. Donc, s'il vous plaît, faite preuve de compréhension.

La Municipalité de St-François de la Rivière du Sud
Par: Yves Laflamme, sec.- trés.

La Municipalité de St-François de la Rivière du Sud s'est dotée d'un règlement de nuisances en 1991. Dans ce règlement, on y fait mention à l'article 9, que le dépôt de la neige ou de la glace dans les rues constitue une nuisance. Donc, s'il vous plaît, faites attention lorsque vous nettoyez vos entrées d'en mettre dans le chemin. Sans compter que ça peut représenter un danger pour les véhicules passant à ces endroits. L'article 41 du règlement sur les nuisances prévoit des amendes aux contrevenants. Mais avant d'en arriver à cette solution, nous aimerions pouvoir compter sur votre collaboration.

SERVICE DU DÉNEIGEMENT
Par: Yves Laflamme, sec.- trés.



**RESSOURCES ÉNERGETIQUES
GEMM-ANY**
Vous offre:
Une séance de 20 min.
dans une pyramide quadrénergle
soit pour la relaxation ou la guérison.

- ° Centre de méditation (rencontre mensuelle)
- ° Vente de pierres naturelles ou montées en bijou
(démonstration à domicile sur demande)

Instructeur et praticienne en Reiki
Synchronisation des corps énergétiques
MASSAGES ÉNERGÉTIQUES
Fleurs de Back et huiles essentielles
POUR RENDEZ-VOUS: 259-7476 Annie Campagna
au 844, Boul. Sud, St-François de Montmagny



TÉL.: 248-2554
RÉS.: 259-2526

MARTIN PARÉ ENR.
ATELIER DE SOUDURE GÉNÉRALE
ARC ÉLECTRIQUE - GAZ - ALUMINIUM
VENTE DE MÉTAL - SOUDURE MOBILE

389 A, BL. TACHÉ, MONTMAGNY G5V 1E3

FERME PIERSTEIN

NANCY LECOMTE & PIERRE BOULET
766 TACHÉ OUEST, MONTMAGNY, G5V 1R8
TEL: 248 6150



A vendre:

J'ai présentement un excellent choix de vaches de l'ontario fraîches vélées ou qui vèleront sous peu.

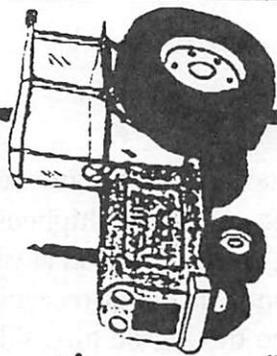
Aussi Embryons:

mère: TB prod.: 1123kg 3.8 3.0 MCR 210 229 205
(5 gen. TB ou Ex)

par Rommybrook prélude ou Boulet Charles

Les Encans Boulet inc.

Alfred Boulet
538 ch. riv. sud., St-François, Montmagny
tel: 259 7086



A tout ceux et celles qui ont des amies à vendre nous ferons un érican de consignations de machinerie en mai prochain.

pour les intéressés contactez le : 259 7086

EYE'S OF THE TIGER



(LE FRERE DE BOULET CHARLES, BOULET CANDYMAN, BOULET COMMANDER)

MOYENNE DES PARENTS: AG CL C CR PM SM AVP ARP ST SI L G % P %
TIGER-CAT x CANDY +13 +9 +10 +9 +7 +10 +9 +9 +9 +11 +7 +8 +11 +7 +02

RETOURNER LE BON DE COMMANDE A:

Ferme Boulet enr.
538, ch. riv. sud., St-François, Montmagny G0R 3A0

DEMANDEZ LE DEPLIANT
SEMENCE DISPONIBLE:

NOM:	
ADRESSE:	10 DOSES x 10 \$/ch. =
CODE:	20 DOSES x 8 \$/ch. =
TEL:	TTN & TVQ (15.56%) *

BON DE COMMANDE:

RÉJEAN CLOUTIER MASSOTHÉRAPEUTE**MASSAGE SUÉDOIS - BAIN TOURBILLON**

Nous traitons: • **Bursite** • **Nerf sciatique**
 • **Tendinite** • **Mal de dos**



Membre de
 l'Association des
 Massothérapeutes
 du Québec



158, Ch. Morigeau
 St-François, Cté Montmagny

Pour rendez-vous: **259-2569**

Petites annonces**OFFRE DE SERVICE**

CAMILLE LALIBERTÉ, comptabilité, tenue de livres informatisée, états financiers pour entreprise commerciale et agricole, rapport de particulier.
 137, St-François O,
 Tél: 259-2210

HABITATION

LOGEMENT 4 pièces 1/2, libre le 1er mars 94, situé Rang Sud, St-François.
 Tél: 259-7086

Tous ceux et celles qui ont des
 "petites annonces" à nous communiquer,

appelez Jocelyne Roy
 à **259-2114**

ou
 envoyez à
 C.P. 321

St-François, Montmagny - GOR 3AO

PROMOPRIX**Pierre Martin**

534, Ch. St-François O.
 St-François - GOR 3AO
 TÉL.: 259-7728

Ah! les résolutions du Jour de l'An! S'il est très louable d'en prendre, il est parfois difficile de les respecter et c'est le cas de ceux et celles qui ont décidé d'arrêter de fumer.

La plupart des fumeurs veulent cesser de fumer et attendent "le bon moment" de se débarrasser de leur habitude. Chaque personne doit trouver son propre moyen d'arrêter et il n'existe aucune recette magique pour résoudre le problème.

La nicotine est une substance au pouvoir d'accoutumance puissant; toutefois les liens entre ce que représente la cigarette et ses effets sur le cerveau explique pourquoi le tabagisme est une habitude si complexe et si difficile à rompre. Les fumeurs comptent sur la cigarette pour relaxer, pour avoir plus de courage, pour contrer la solitude ou même pour célébrer. Abandonner un tel soutien demande engagement et courage. C'est comme s'ils perdaient un bon ami ou, pour certains, une partie de leur identité.

Il faut d'abord être motivé et bien se préparer avant d'entreprendre une telle démarche. Il est important d'identifier les situations où vous êtes susceptibles de fumer ainsi que les moyens à prendre pour y remédier. L'utilisation d'un guide pour les personnes qui désirent cesser de fumer s'avère très important. Vous pouvez vous en procurer auprès de votre médecin ou de votre pharmacien. Ces derniers peuvent également vous aider dans l'élaboration d'une stratégie vous permettant de faire face aux difficultés qui vous attendent (stress, sevrage, prise de poids...).

Et si vous ne réussissez pas à la première tentative, ne vous découragez pas. Soyez déterminés à essayer de nouveau en vous servant de cette expérience passée pour parvenir à votre but ultime: votre nouvelle vie de non-fumeur.

En conclusion, j'aimerais mentionner aux adolescents qui sont tentés par la chose qu'il est plus facile de prendre la résolution de ne pas commencer que celle d'arrêter.

Pierre Martin, Pharmacien

**H
E
U
R
E
S**

LUNDI:	9h à midi 13h30 à 17h 19h à 21h
MAR.MER.JEU.:	9h à midi 13h30 à 17h
VENDREDI:	9h à midi 13h30 à 17h 19h à 21h

**D
O
U
V
E
R
T
U
R
E****LIVRAISON GRATUITE**



La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

J'ai un REER
qui travaille **avec brio!**

*et j'obtiens
un meilleur rendement
en diversifiant
les échéances de mes dépôts*

Si vous cherchez un REER qui convient parfaitement à vos désirs, à vos moyens et à vos ambitions... sachez que les REER personnalisés de votre caisse Desjardins forment la gamme de REER la plus complète qui soit sur le marché.



La caisse populaire
Desjardins

*J'ai
mon conseil!*

ÉPARGNE et
PLACEMENT
Desjardins **REER**

La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny

Siège social
526, chemin St-François
Ouest
Saint-François (Québec)
GOR 3A0
Téléphone: (418) 259-7786
Fax: (418) 259-7787
LÉON JALBERT,
DIRECTEUR

Desjardins l'incroyable force de la coopération